Cinquante deuxième année. - N ° 123 A Vendredi 29 juin 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1047

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20180117. *Date de parution :* 21 juin 2018.
Annonce numéro : 1413. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

824 524 755 RCS Lyon.
CLEARSTONE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : parc d'Activité du Val de Charvas, 69360 Communay.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 200000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Branche d'activité autonome de désamiantage exploitée sis à Parc d'activité Val de Charvas 69360 COMMUNAY.
Adresse : Parc d'Activité du Val de Charvas, 69360 Communay.
Précédent propriétaire : 320 940 174 RCS Lyon. **BERTHOULY CONSTRUCTION.**
Date de commencement d'activité : 1er juin 2018.
Publication légale : La Tribune de Lyon *du* 14 juin 2018.
Oppositions : A l'adresse du fonds COMMUNAY (69360) Parc d'Activité du Val de Charvas.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 31/05/2018 Service Départemental de l'Enregistrement de LYON le 04/06/2018, Dossier 2018 28689 Référence 2018 a 09564. Adresse de l'ancien propriétaire : 18 Rue Dion Bouton 26200 MONTELIMAR. Adresse du nouveau propriétaire : Parc d'Activité du Val de Charvas 69360 COMMUNAY. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..